

REGLEMENT DES CONCOURS DE NOUVELLES LITTERAIRES

OUVERTS EN 2025 PAR LA VILLE DE COUZEIX ET L'ASSOCIATION PLL

Article 1 – ORGANISATION GENERALE DES CONCOURS DE NOUVELLES

La Ville de Couzeix et l'association Pages Libres du Limousin (PLL) coorganisent deux concours de nouvelles, dans le cadre du salon du livre qui se tiendra le dimanche 19 octobre 2025 de 9h à 17h.

Le premier concours (concours jeunesse) est ouvert aux enfants âgés de moins de 12 ans. Ses modalités, détaillées à l'article 2 ci-après, ont été fixées conjointement par la mairie de Couzeix et l'équipe pédagogique de l'école. Une autorisation parentale est demandée pour tous les participants.

Le second concours (concours adultes) est ouvert aux adultes, majeurs, habitants de Couzeix ou non. Il propose aux participants de soumettre une nouvelle littéraire de leur composition sur un sujet libre. Les articles 3 à 4 ci-après définissent les modalités de ce concours.

Il est rappelé que la nouvelle littéraire est un court récit qui se caractérise par une unité de sujet, un nombre de personnages limité et une chute qui vise à produire un effet significatif sur le lecteur : surprise, indignation, sourire ou simplement lui donner à réfléchir.

Les dispositions visant à garantir l'anonymat des concourants vis-à-vis du jury du concours, tout en permettant l'identification finale de l'auteur du texte sont présentées à l'article 4.

Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS JEUNESSE

Les enfants de moins de 12 ans sont invités à participer au concours de nouvelles jeunesse : les participants peuvent envoyer leur création, sur le thème "animaux et créatures fantastiques", jusqu'au 1^{er} octobre 2025, à l'adresse : concours.nouvelles.couzeix@gmail.com.

Les textes peuvent être tapés à l'ordinateur, en police de taille 12, interlignage 1,5 et marges de 2,5 ; ils ne doivent pas dépasser 5000 caractères, espaces compris et être présentés dans le format dimensionnel A4 et dans le format numérique PDF.

Les textes ne doivent comporter aucun signe, mention ou signature permettant une identification de l'auteur.

Si les enfants n'ont pas accès à un ordinateur, les versions manuscrites sont aussi acceptées et devront être déposées à la médiathèque, au 3 allée des jardins, 87270 Couzeix. Pour les versions manuscrites, ne pas dépasser 5 pages format A4.

Article 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS ADULTES

La participation au concours adulte est gratuite et ouverte à toute personne majeure. Elle se fait sous forme libre adressée par courrier électronique à l'adresse concours.nouvelles.couzeix@gmail.com au plus tard le 1^{er} septembre 2025.

Les participants ne peuvent présenter qu'une seule nouvelle.

La participation est interdite aux membres du jury, élus de Couzeix et membres de leur famille.

Article 4 – PRÉPARATION DES TEXTES

Les textes présentés pour concourir doivent être des récits originaux non publiés. La thématique est libre. La forme du document doit répondre aux critères suivants :

- Être écrit en langue française
- Avoir un titre
- Correspondre à un volume d'écriture compris entre 10 000 et 30 000 caractères, espaces compris
- Être présenté dans le format dimensionnel A4 et dans le format numérique PDF
- Utiliser la police Times New Roman taille 12, l'interlignage 1,5 et marges de 2,5
- Ne comporter aucun signe, mention ou signature permettant une identification de l'auteur.

Le non-respect de ces consignes invalidera l'inscription au concours.

Article 5 – ENVOI DES TEXTES

Les nouvelles doivent être envoyées au plus tard le 1^{er} septembre 2025 à l'adresse électronique concours.nouvelles.couzeix@gmail.com. Le texte des nouvelles constituera la pièce jointe d'un courriel qui comportera obligatoirement les informations suivantes :

- Nom et prénom du participant
- Date de naissance
- Un numéro de téléphone
- Titre de la nouvelle

Le gestionnaire de l'adresse électronique, transmettra les textes de façon anonymisée aux membres du jury.

Chaque participant qui soumet sa contribution dans le cadre du présent concours garantit qu'il en est l'auteur exclusif et qu'il ne viole directement ou indirectement aucun droit de tiers.

Article 6 – JURY DU CONCOURS

Un jury indépendant sélectionnera les nouvelles gagnantes après lecture des œuvres préalablement anonymisées comme défini à l'article 4 ci-dessus.

Article 7 – RESULTATS DU CONCOURS ET LOTS

Les résultats du concours seront proclamés le 19 octobre 2025 à 16h00 lors salon du livre de Couzeix. Une publicité sera faite ultérieurement de ces résultats.

Tout participant au concours accepte que son œuvre fasse l'objet d'une communication publique dans les médias et réseaux sociaux.

Le concours ouvert aux enfants est doté de deux prix. Le gagnant recevra des bons d'achat ou d'activités culturelles offerts par la mairie de Couzeix ainsi que deux livres offerts par l'association « Pages Libres du Limousin ». Le second recevra des bons d'achat ou d'activités culturelles offerts par la mairie de Couzeix ainsi qu'un livre offert par l'association « Pages Libres du Limousin ».

Le concours ouvert aux adultes est également doté de deux prix de même nature que le concours des enfants.

Article 8 – ACCEPTATION DES CLAUSES DU RÈGLEMENT

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les modalités du seul fait de leur participation au concours.